



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	33

SEANCE DU
29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Jérémy CROIZON, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Jean-Jacques DECORDE, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame Marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Justin DUBOIS à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Khadija KHASSIME à Madame Christelle PAGE, Madame Claire BLANC à Madame Sylvie BOUDOU, Madame Karen LECHALIER à Monsieur Alain ARIA

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Rémy ROCCHIA

DELIBERATION N° 2026-056	Technique Avenue de Verdun (RD15) – Convention de financement de travaux avec TE13 – Intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement – programme 2026
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Territoire d'énergie informé la commune par courrier du 03 mars 2026, de son accord pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité de Verdun (RD15).

Le coût de l'opération sur le réseau électrique est estimé à 299 470 € HT maximum. Il comprend les travaux, les études et la maîtrise d'œuvre assurée par TE13 (représentant 7% du montant HT des travaux).

La TVA sera récupérée par le TE13 selon le mécanisme du transfert de droit à déduction prévu par l'article 52 du cahier des charges de concession.

Le plan de financement entre le TE13 et la Commune se définit comme suit :

TE13 – Article 8 du cahier des charges de la concession (40% plafonné à 120 000 €)	48 000 €
Montant participation communale (Solde de l'opération)	251 470 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les travaux d'intégration des réseaux électriques de l'avenue de Verdun (RD15) dans l'environnement – programme 2026
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le TE13 et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférant
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance
Rémy ROCCHIA



Le Maire de Lambesc,
Philippe RAZEYRE

